ENSIAS

UNIVERSITE MOHAMMED V -RABAT

Ecole Nationale Supérieure d'Informatique et d'Analyse des Systèmes

Filière: GL

CONVENTION DE STAGE DE FIN de 2ème ANNEE

Au cours de sa formation, l'Elève Ingénieur de l'ENSIAS est appelé à effectuer chaque année un stage d'été de durée 4 semaines au minimum pendant la période allant du 5 juin au 8 septembre 2023. Durant cette période le stagiaire pourrait être amené à se présenter aux examens de rattrapages du semestre 4. Ces examens pourraient prendre pour un stagiaire au maximum une semaine qui ne sera pas comptabilisée dans la durée de son stage. Ce stage est régi par une convention entre les parties concernées.

La présente convention relative au stage de fin d'année est conclue entre :

- L'Ecole Nationale Supérieure d'Informatique et d'Analyse des Systèmes, représentée par son directeur par Mme. Ilham BERRADA
- L'organisme d'accueil INTELLCAP à 3, Rue Ouhoud, Rabat, Maroc représenté par
 M. Mme Housna ILALI
- Et l'élève ingénieur stagiaire ELBACHALI MOUAD inscrit (e) en 2ème année de l'ENSIAS, concernant son stage de fin d'année encadré par M. M. ILALI Idriss

Article 1

La période du stage : 05/07/2023 Au 05/09/2023

Article 2

L'élève ingénieur stagiaire **ELBACHALI MOUAD** s'engage à effectuer son stage de fin d'année tel qu'il est stipulé dans cette convention et ne peut prétendre à un changement de son affectation initiale durant cette période qu'après autorisation écrite de l'ENSIAS

L'organisme d'accueil est tenu d'avertir la direction de L'ENSIAS dans un délai d'une semaine si l'élève ingénieur stagiaire ne se présente pas à son lieu d'affectation dans les délais prévus.

Article 3

L'organisation du stage de fin d'année ainsi que les travaux et sujets d'étude confiés à l'élève ingénieur stagiaire sont proposés par L'organisme d'accueil et doivent se dérouler conformément à la fiche de description de stage. Le sujet du stage s'intitule: Plateforme de gestion des stages

Article 4

Pendant la durée de son séjour au sein de l'organisme d'accueil, l'élève ingénieur stagiaire relève toujours de l'ENSIAS; il est néanmoins soumis au règlement en vigueur dans l'organisme d'accueil notamment en ce qui concerne la discipline, l'horaire de travail et les règles de prévention, d'hygiène, de sécurité de travail et de confidentialité.

En cas de manquement à la discipline, l'organisme d'accueil, en accord avec la direction de l'ENSIAS, a le droit de mettre fin au stage de l'élève ingénieur stagiaire contrevenant.

Article 5

A l'issue du stage :

L'élève ingénieur stagiaire doit remettre au Service de Scolarité ainsi qu'à l'organisme d'accueil une copie du rapport de stage.

L'organisme d'accueil est tenu de remettre sous pli fermé à l'étudiant la fiche d'évaluation le concernant remplie par son encadrant et comportant un quitus attestant que l'intéressé est en règle vis-à-vis dudit organisme.

Article 6

L'élève ingénieur stagiaire s'engage à ne pas publier ou divulguer les informations confidentielles appartenant à l'organisme d'accueil dont il pourrait avoir pris connaissance pendant son stage.

<u>Article 7</u>

L'élève ingénieur stagiaire **ELBACHALI MOUAD** est couvert (e) par une assurance contre les accidents pouvant survenir au cours des stages qu'il accomplit à l'extérieur de l'Ecole dans la limite de garantie de cette assurance.

Article 8

Le stage de fin d'année n'est validé qu'après signature de la présente convention par toutes les parties concernées.

A Rabat, le mardi 20 juin 2023

Le Directeur de Signature du Directeur de l'organisme d'accueil l'ENSIAS (Lu et approuvé) (ou de son représentant)

L'élève ingénieur stagiaire